

Pêches

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quand la prochaine discussion aura lieu sur l'évidente nécessité d'obtenir des secrétaires dans les circonscriptions.

[Traduction]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, ce débat est un débat continu.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DEMANDE D'ASSERTION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DE PROTECTION DES RESSOURCES DE LA PÊCHE SUR LE PLATEAU CONTINENTAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre reconnaisse le principe voulant que le Canada et les autres états côtiers soient propriétaires des ressources de la pêche sur leurs plateaux et talus continentaux respectifs, que l'administration de ces ressources relève de l'état côtier, que d'autres états ne puissent y pratiquer la pêche qu'avec l'autorisation de l'état côtier; et

Que la Chambre convienne que, dans l'application de cette politique, le Canada doit exercer une surveillance appropriée de sorte que des mesures rapides puissent être prises lorsque les intérêts canadiens sont menacés ou violés.

● (1510)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque tant de députés semblent être intéressés à cette question, après les quatre premières interventions—une de chacun des partis—la Chambre accepterait peut-être de limiter les discours à quinze minutes.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, la journée est très agréable. Elle est la journée idéale pour faire une petite promenade en mer tant qu'on ne s'éloigne pas trop du rivage.

Cette motion présentée à la Chambre aujourd'hui vise à donner aux députés l'occasion d'appuyer notre position c'est-à-dire, le principe selon lequel le Canada et les autres États côtiers sont propriétaires des ressources de la pêche sur leur plateau et talus continentaux respectifs, et selon lequel la gestion de ces ressources incombe à chacun des États côtiers. Il est important que vous appuyiez notre prise de position en prévision de la prochaine conférence sur le droit de la mer et, sans faire trop de polémique, nous aimerions analyser ensemble certaines des déclarations erronées faites par le ministre des Pêches (M. Davis) à l'égard de l'opinion générale des gens de notre pays sur ce sujet. Je désire simplement ouvrir la discussion. Un certain nombre de mes collègues feront sans doute des commentaires sur les points que j'ai soulevés et sur d'autres aspects de la question.

Ceux d'entre nous qui ont grandi au bord de la mer, qui ont participé à la vie sur la côte, qui ont connu de près des pêcheurs et savent le genre de vie qu'ils mènent, connaissent les immenses richesses qu'offre la mer, et l'importance que revêtent pour nos pêcheurs les stocks de poisson. Nous savons qu'il est essentiel de préserver les ressources en poisson des nombreuses menaces qui pèsent sur cette immense réserve de richesses à la suite des innovations techniques et de l'utilisation par divers pays de bateaux capables d'aller beaucoup plus loin, notamment les bateaux-usines. Nous savons également que ces menaces croissantes ne pèsent pas uniquement sur nos régions de pêche traditionnelles, mais que c'est un phénomène ressenti profondément partout ailleurs.

Bien entendu, je connais plus particulièrement la côte est du pays et les problèmes qui s'y posent en matière de pêche. Mais je suis également au courant des problèmes sur la côte ouest et des mesures prises ces dernières années pour y remédier. Les différends et les difficultés qui y demeurent me sont bien connus de même que l'ensemble de la situation actuelle.

C'est la côte est que je connais le mieux. L'autorité relative à ses eaux m'est bien connue, de même que l'extension des limites territoriales et l'inclusion du golfe Saint-Laurent. Je me rends compte de l'importance de tout cela. Mais je suis malheureusement trop au courant aussi de l'épuisement des espèces de poisson dans la région sur laquelle nous revendiquons l'autorité, c'est-à-dire notre plateau et nos talus continentaux. Je sais bien à quel point il est difficile actuellement pour les pêcheurs d'avoir des prises rentables, malgré les améliorations sensibles de leur matériel. Chacun des députés est sûrement au courant de l'épuisement de nombreuses espèces et des craintes réitérées quant à l'extinction possible de quelques-unes d'entre elles.

Mes collègues à la Chambre ont souvent exigé des mesures et des moyens de protection pour nos pêcheurs et nos pêcheries au large des côtes. Ils ont dit leur inquiétude au sujet de la quantité de poisson que pouvaient prendre les pêcheurs canadiens. Je crois savoir ce qui s'est passé sous l'autorité de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord. On a pris des mesures en vue de l'établissement de quotas. Je crois qu'un quota existe actuellement au sujet du hareng. Il y en a d'autres également, je pense, dans le cas de la morue, de l'aiglefin et de la plie et il est question d'en établir pour d'autres espèces.

Je ne prends pas la parole aujourd'hui pour gloser ou dans un esprit critique. Cependant, je pense que ces mesures se sont trop fait attendre. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'attendre de ces quotas des résultats positifs, étant donné la lenteur du processus. On se demande si ces dispositions auront des résultats en matière de protection ou si elles répondront aux besoins des pêcheurs canadiens. Pour cette raison, il y a quelque temps, mon parti a envisagé d'étendre la juridiction canadienne aux eaux qui recouvrent notre plateau et nos talus continentaux. Nous avons adopté le principe selon lequel le Canada exerce ces pouvoirs et administre les réserves de poisson se trouvant dans les eaux qui recouvrent notre plateau et nos talus continentaux.

Je conviens en principe qu'il y a du bon dans l'idée d'une entente internationale dans le domaine de la protection. Il y a du bon dans l'idée de voir les pays collaborer et se mettre d'accord, mettre en œuvre, de concert, des moyens de surveillance et d'application des règlements, et d'aboutir à un partage équitable des ressources marines du monde entier. Mais, en fait, l'idée ne semble pas être